



Au sujet des 5 derniers pourcents

Par Sam63

Bonjour, je viens de faire la réception de ma maison. Ayant des réserves, j'ai gardé bien évidemment les 5% restants tant que celle ci soient levées. Par contre, mon constructeur ma pas demandé de les faire consignait à quelque part, est-ce un problème pour moi ultérieur ? Dois-je obligatoirement et légalement le faire même si celui-ci me l'a pas demandé ?

Merci pour vos avis.

Cordialement